

Objectif

Le présent document contient des informations clés pour les investisseurs essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : SLF (F) Equity ESG World Low Carbon

Catégorie de parts : I Dis (ISIN : FR001400A8Z3)

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life.

Site internet : <https://fr.swisslife-am.com>

Appelez le +33 1 45 08 79 70 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Swiss Life Asset Managers France en ce qui concerne ce document d'informations clés. Swiss Life Asset Managers France est agréée en France sous le n°GP-07000055 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : le 16 octobre 2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Fonds Commun de Placement (FCP)

Classification : Actions Internationales

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

Objectifs

Le Fonds a pour objectif d'obtenir, sur des périodes glissantes de 5 ans, une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI World. Le Fonds est géré selon une approche responsable et dont l'objectif cible d'empreinte carbone est d'être en permanence à un niveau inférieur d'au moins 20% à celle de l'univers de référence. Il s'engage par ailleurs à ce que le portefeuille contienne au moins 5% d'investissements dans des entreprises engagées de manière crédible vers la neutralité carbone.

Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

Le fonds a pour stratégie d'investir dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés des pays développés faisant partie de l'indice MSCI World. Par zone géographique, l'allocation du fonds pourra dévier de celle de son indice de 5% maximum. A cela, la société de gestion a défini différents niveaux d'éléments contraignants pour la sélection des investissements et ainsi promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales à travers ce produit: 1/ Des exclusions dans trois domaines : réglementaire (par exemple, armes controversées), sectoriel (par exemple, charbon thermique) et normatif (par exemple, violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies). En complément de ces exclusions, lorsqu'elles ne sont pas déjà visées par les politiques internes, le fonds applique les exclusions prévues au a) à g) de l'article 12(1) définies au règlement communément appelé « Paris-Aligned Benchmarks » (PAB). 2/ Le fonds cherche à limiter les risques de réputation et de marché associés à un émetteur dont les activités porteraient gravement atteinte à un ou plusieurs facteurs de durabilité. Pour cela, le fonds limite l'investissement dans des émetteurs dont les performances ESG sont les plus faibles, y compris les notations ESG, les controverses ESG et les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ces règles étant appelées « critères minimaux de qualité extra-financière »). 3/ Lors du déploiement de sa stratégie de gestion, la Société de gestion vise principalement le pilier environnemental à travers la réduction de son empreinte carbone d'au moins 20% par rapport à l'univers d'Investissement (MSCI World). L'empreinte carbone couvre les trois scopes d'émissions de gaz à effet de serre et est mesurée en tonnes équivalent CO2 par million d'euros investi. En complément, une règle d'amélioration d'un indicateur extra-financiers portant sur la rémunération ESG est appliquée. Cet indicateur doit être surperformé et fait l'objet d'un suivi particulier. Par ailleurs, le fonds investit au minimum 5 % de son actif net dans des investissements répondant à la définition de la Société de gestion, à savoir dans des titres émis par des émetteurs qui ont une trajectoire crédible vers la neutralité carbone, pour autant qu'ils ne causent pas de préjudice important à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux et que les émetteurs sélectionnés suivent des pratiques de bonne gouvernance. Au moins 90% des investissements du fonds, à l'exception des liquidités sous forme de dépôts d'espèce, sont sélectionnés par la société de gestion sur la base des approches significatives détaillées ci-dessus et dans le prospectus du fonds. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, la société de gestion s'appuie sur la recherche externe de MSCI qui analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G. Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. Parmi les critères évalués et pris en compte sur chacun des 3 piliers, se trouvent : (i) Environnement : l'intensité des émissions carbone et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau ; (ii) Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits ; (iii) Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital. Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques telles que définies dans le prospectus du fonds et notamment celles auxquelles fait face MSCI dans l'élaboration de son modèle de scoring ESG.

Le fonds investit dans des actions internationales faisant partie de l'univers d'investissement de l'indice MSCI World (principalement de moyennes et grandes capitalisations) sans contraintes sectorielles. La limite maximale d'investissement en petites capitalisations est de 10% de l'actif net du fonds.

Instruments dérivés : autorisés dans la limite de 100% maximum de l'actif net du fonds. Le gérant peut, de manière discrétionnaire, par le biais de futures, swaps de change et change à terme, exposer et/ou couvrir le portefeuille aux/contre les risques actions ou le risque de change.

Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : prêts de titres autorisés jusqu'à 100% de l'actif net.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré.

Les dividendes sont destinés à être distribués en cas de bénéfices suffisants.

Investisseurs de détail visés : Parts dédiées à une catégorie d'investisseurs, constituée des entités et fonds du groupe Swiss Life, qualifiant d'investisseurs professionnels au sens de la directive 2014/65/UE et n'ayant pas la qualité d'US Person telle que définie au sein de ce prospectus, recherchant une valorisation de son capital sur une période glissante de cinq (5) ans par le biais d'une gestion active d'un placement diversifié en actions monde des pays développés intégrant des contraintes de gestion extra-financières, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative. Pour déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir, l'investisseur doit tenir compte de sa situation personnelle et de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il connaît et accepte le risque de perte en capital lié aux variations des conditions de marché.

Informations supplémentaires sur le produit

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des parts peuvent être obtenus gratuitement en français à l'adresse <https://fr.swisslife-am.com> ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

◀

1

2

3

4

5

6

7

▶

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce classement ne constitue pas une garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risques sur dérivés et opérations de financement sur titres, risque de contreparties, risque de durabilité, (liste détaillée des risques dans le prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit combinée à celle de l'indicateur de substitution approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Exemple d'investissement : EUR 10 000			
Scénarios			
Minimum		Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 650 EUR	4 250 EUR
	Rendement moyen chaque année	-43,5%	-15,7%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 690 EUR	11 480 EUR(*)
	Rendement moyen chaque année	-13,1%	2,8%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 880 EUR	16 470 EUR(*)
	Rendement moyen chaque année	8,8%	10,5%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 380 EUR	19 430 EUR(*)
	Rendement moyen chaque année	43,8%	14,2%

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : MSCI World Net Total Return EUR Index) entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : MSCI World Net Total Return EUR Index) entre novembre 2017 et novembre 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : MSCI World Net Total Return EUR Index) entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Swiss Life Asset Managers France. En cas de défaillance de Swiss Life Asset Managers France, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Coûts totaux	116 EUR	715 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,2%	1,2% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,7% avant déductions des coûts et de 10,5% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (0,0% du montant investi / 0 EUR).

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de droit d'entrée.	N/A
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation	1,0% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	96 EUR
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achèterons et vendrons.	20 EUR
Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques		
Commissions liée au résultat	Aucune commission de performance n'est due au titre de ce produit.	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimum recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement. Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs. Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos parts auprès de Swiss Life banque Privée. Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachat (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 11h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative, étant précisé que le délai de règlement des rachats des parts - soit le délai entre la date limite de centralisation de rachat et la date de règlement des rachats, est de 1 jours. Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) et peut utiliser le swing pricing afin de protéger les porteurs des coûts de réaménagement du portefeuille lorsque surviennent des souscriptions ou des rachats nets importants. Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le distributeur du FCP ou le Service Client de la société de gestion au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante reclamation@swisslife-am.com, ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, 153 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS. La procédure de réclamation est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/regulatory-information.html>.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html>. Le fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019.

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse https://invest.swisslife-am.com/documents/Past_Performance/FR/HST_PERF_FR001400A8Z3_fr.pdf. Les données de performances passées sont présentées pour 1 année.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse https://invest.swisslife-am.com/documents/Scenario_Performance/FR/SNR_PERF_FR001400A8Z3_fr.pdf.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.

Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ou; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : <http://www.amf-france.org>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.